

Formulaire de demande de retrait régulier

BFR

Quelques remarques pour vous aider

Ce formulaire est divisé en plusieurs sections. Vous trouverez à la fin de chacune d'elles les **remarques** nécessaires pour vous aider à remplir chaque section.

Veillez écrire en LETTRES MAJUSCULES ou cocher les cases requises avec de l'encre noire. Vos initiales doivent être ajoutées à toute modification – n'utilisez pas de liquide correcteur car cela rendra votre application invalide.

Section A – Renseignements

Numéro de l'obligation

Titulaire(s) de la police

Partie B – Informations

Veillez lire les remarques suivantes avant de remplir ce formulaire.

- Le montant minimum du paiement prévu de chaque encaissement, indépendamment de sa fréquence, est normalement de 112,50 €, 112,50 US\$ ou 75 £.
- Veillez-vous adresser à votre conseiller financier avant de nous envoyer ce formulaire, si vous n'êtes pas sûr(e) du taux d'imposition de votre retrait.

Tout retrait est payé dans la devise des bénéficiaires de l'encaissement, à moins que vous ne demandiez une devise différente.

Remarque : lorsque vous demandez ou modifiez des retraits réguliers à partir de votre Obligation, le montant annuel demandé ne peut pas dépasser les limites suivantes :

- 7,5 % du montant que vous avez investi dans chacune des Polices de l'Obligation, ou
- 7,5 % de la valeur de chacune des Polices de l'Obligation à la date en question
- Les retraits seront effectués proportionnellement sur tous les fonds et, si vous avez effectué plus d'un investissement, proportionnellement à la valeur des unités de chacun d'eux.

Partie C – Renseignements sur l'encaissement

Veillez faire en sorte que les retraits suivants soient effectués sur l'obligation mentionnée sur la première page :

- a) par an (veuillez préciser le montant et la devise) **OU**
b) du total de mes/nos versements sur les polices de l'obligation **OU**
c) de la valeur des polices de mon/notre obligation au moment du retrait **OU**

Date du premier retrait¹

(Veuillez remarquer que cette date ne peut pas se situer dans les 30 jours après la création de votre obligation)

Fréquence des retraits Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Le transfert électronique de fonds vers votre compte bancaire suite à des retraits réguliers fait partie de la politique de Prudential International. Tout paiement vers un compte qui n'est pas situé en Europe et dans une devise autre que l'Euro € et la livre £ du R-U sera réalisé par transfert télégraphique. ^{2,3}

Si vous détenez un compte bancaire britannique et que vous résidez en dehors du Royaume-Uni, veuillez vérifier que votre banque peut accepter votre paiement.

Nom de la banque

Nom du détenteur du compte

Adresse

 Code postal

Numéro du compte

Code guichet

 - -

IBAN

SWIFT-BIC

Remarques

- ¹ Tout paiement régulier effectué sera habituellement versé sur votre compte dans les cinq jours ouvrables suivant la date que vous avez choisie.
- ² Les paiements seront effectués uniquement sur un compte au nom du ou des assuré(s). Prudential International a besoin de documents permettant de vérifier que le compte est détenu au nom du ou des assuré(s). Cela peut se faire en présentant une copie certifiée d'un relevé bancaire pour le compte sur lequel les fonds doivent être envoyés. Nous aurons besoin d'une pièce d'identité certifiée à jour et d'une attestation de domicile de chaque assuré et de tout titulaire d'un compte joint afin de respecter toutes les obligations légales et réglementaires.
- ³ Prudential International ne charge actuellement aucun frais pour les paiements réalisés par transfert télégraphique, mais peut le faire à l'avenir. De plus, les banques, y compris celle du bénéficiaire, peuvent prélever d'autres frais.

Aucun paiement ne peut être effectué avant réception des documents permettant la vérification complète du Compte Bancaire.

www.prudential-international.com

Le siège social de Prudential International est situé en Irlande à Montague House, Adelaide Road, Dublin 2. Prudential International est le nom commercial de Prudential International Assurance plc, une compagnie d'assurance-vie opérant depuis l'Irlande. Numéro d'immatriculation : 209956. Prudential International Assurance plc est agréée par la Banque centrale d'Irlande. Prudential International fait partie du même groupe de sociétés que la Prudential Assurance Company Limited. La Prudential Assurance Company Limited et Prudential International sont respectivement des filiales directes/indirectes de M&G plc, une société enregistrée au Royaume-Uni. La Prudential Assurance Company Limited n'est en aucune manière affiliée à Prudential Financial, Inc, une société dont les principaux établissements sont situés aux États-Unis d'Amérique ou à Prudential plc, un groupe international enregistré au Royaume-Uni.